



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **Nouvelle attaque du gouvernement contre l'assurance chômage et le droit de choisir son emploi**

Contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, le décret créant une présomption de démission en cas d'abandon de poste est paru hier et rentrera en vigueur dès le 19 avril.

En instaurant une présomption de démission, le gouvernement prive les salariés.es licenciés.es, à la suite d'un abandon de poste, du droit aux indemnités chômage, pendant au moins quatre mois.

Comme pour la réforme des retraites contre laquelle des millions de salariés.es sont mobilisés.es, cette mesure est complètement déconnectée de la réalité du travail. Le gouvernement croit faire la chasse aux fraudeurs.es accusés.es d'abandon de poste seulement pour arrêter de travailler et bénéficier des allocations chômage au soleil ? En réalité, l'Unedic constate que la plupart des abandons de poste sont dus à des conditions de travail dégradées, des salaires trop bas, des situations de harcèlement. Abandons qui touchent principalement les jeunes (78% ont moins de 40 ans) et les moins diplômés.es (52% sont sans diplôme ou titulaire d'une CAP/BEP). L'Unedic estime également que plus de 20% des abandons de poste sont à l'initiative de l'employeur. La CGT affirme que cela leur évite d'avoir à porter la responsabilité d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, et d'économiser ainsi les indemnités afférentes.

Le gouvernement ne prend décidément pas la mesure de la souffrance au travail des salariés.es et les prive de la seule porte de sortie dont ils disposaient pour sortir d'une situation toxique et être pris en charge par l'assurance chômage. Le seul moyen pour le ou la salarié.e de s'opposer à la présomption de démission est de saisir le conseil de prud'hommes. La CGT dénonce, une nouvelle fois, l'accès de plus en plus compliqué voire impossible en pratique, à la justice du travail, tant cela est coûteux en argent et en temps.

La CGT réaffirme son opposition à cette mesure, prise une fois de plus de manière unilatérale par le gouvernement et à l'encontre de l'avis de toutes les organisations syndicales, pénalisant 75 000 travailleurs.es par an. La CGT appelle donc à amplifier les mobilisations contre la politique de casse généralisée de la protection sociale mise en œuvre par ce gouvernement. La CGT porte haut et fort sa revendication de sécurité sociale professionnelle.

Montreuil, le 19 avril 2023